Conditions Générales de Vente

Version mise à jour le 17 avril 2025

AnimHo Pro SARL, ci-dessous nommé "AnimHo Pro" se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses Conditions Générales de Vente à tout moment. En cas de modification substantielle des CGV, AnimHo Pro informera les Stagiaires par courrier électronique ou par publication via une plateforme d'apprentissage à distance. AnimHo Pro pourra néanmoins apporter des modifications aux présentes CGV, sans qu'une information des Stagiaires ne soit nécessaire, dès lors que ces modifications sont liées à l'évolution technique des services de formation d'AnimHo Pro. Les CGV applicables sont celles disponibles et consultables sur le site www.animho.com au jour de l'inscription en vigueur à la date de la souscription à une offre de formation par le Stagiaire.

1. PRÉSENTATION

AnimHo Pro SARL au capital de 1.000 € est immatriculée au RCS de Lorient sous le SIRET 908 817 992 00013, le siège social est situé 12 cours de la Bôve, 56100 Lorient et ci-après désignée par "AnimHo Pro". AnimHo Pro est représentée par Mme Marie Sutter.

AnimHo Pro est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 53560999956 auprès du préfet de région de Bretagne, dont les services sont consultables sur le site www.animho.com et fournis via une plateforme d'apprentissage à distance.

Le Directeur de la publication du site, de la plateforme et de l'organisme de formation est Mme Marie Sutter.

Le site www.animho.com et ses alias :

- -www.animho-online.com,
- -www.animho-community.com,
- -www.animhocommunity.com,
- -www.animho-shop.com,
- -www.lethomatuer.com,

exploité conjointement par AnimHo Pro SARL et sa société sœur AnimHo SARL (dont les CGV sont disponibles séparément), est hébergé sur l'offre d'hébergement d'Infomaniak Network SA, Rue Eugène Marziano 25, 1227 Les Acacias (Suisse). En savoir plus : https://www.infomaniak.com/fr/hebergement/datacenter-housing/.

La plateforme de cours en ligne https://animho-online.learnybox.com, hébergée sur l'offre d'hébergement de LearnyBox SARL, géographiquement situés à Montpellier en France. En savoir plus : https://learnybox.com/

Nous contacter:

par email: secretariat@animho.com

par courrier : AnimHo Pro, 12 cours de la Bôve, 56100 Lorient

2. OBJET

Les présentes CGV s'appliquent aux services de formation à distance proposés par AnimHo Pro SARL dans le cadre d'un Contrat conclu avec toute personne physique (ciaprès « le Stagiaire »), s'inscrivant sur une formation à distance (avec ou sans semaine de présentiel) à titre individuel. Pour souscrire à nos offres de formation, le Stagiaire doit avoir au moins 18 ans. A défaut, l'inscription est soumise à l'autorisation de(s) personne(s) titulaires de l'autorité parentale vis-à-vis du Stagiaire.

Le « Contrat » entre AnimHo Pro et le Stagiaire est constitué des documents contractuels suivants, à savoir :

- -Un Devis
- -Un Contrat de formation
- -Le Programme de formation
- -Le Règlement intérieur
- -La Fiche d'inscription et Recueil de besoins
- -Le Calendrier de la promotion

Les CGV sont mises à la disposition du Stagiaire sur le site internet d'AnimHo www.AnimHo.com.

Les CGV sont opposables au stagiaire qui reconnaît en avoir eu connaissance et les accepter avant de valider son inscription.

3. NOS SERVICES DE FORMATION À DISTANCE

Tous les services de formation à distance proposés par AnimHo Pro sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible sur le site internet d'AnimHo www.AnimHo.com. Néanmoins, une variation non-substantielle dans la présentation des services de formation n'engage pas la responsabilité d'AnimHo Pro et n'affecte pas la validité de l'inscription. A ce titre, le changement d'un référent ou d'un intervenant d'une formation ne constitue pas une variation substantielle de nature à affecter la validité de l'inscription et la souscription à toute formation en cours, ni à justifier la résiliation du Contrat par le Stagiaire.

Tous les services de formation à distance sont disponibles au titre de la formation professionnelle et aboutissent à une session d'examens en fonction des options de la formation choisies par le Stagiaire.

Nos services de formation à distance sont également conçus pour les personnes en situation de handicap. Ces informations sont accessibles sur simple demande auprès de nos services en nous contactant via les coordonnées mentionnées ci-dessus.

Pour toute question relative à la pédagogie des programmes de formation à distance proposés par AnimHo, le Stagiaire peut contacter notre secrétariat par email sur secretariat@animho.com et le cas échéant, prendre rendez-vous pour un entretien téléphonique ou en visio-conférence avec un responsable pédagogique.

Les services de formation à distance comprennent notamment :

- 3.1 Des cours : contenus pédagogiques numériques, bibliothèque de cours-vidéos enregistrés ou cours en direct (classes virtuelles en direct ou en replay).
- 3.2 Des auto-évaluations : évaluations sous forme de guizz et exercices de cas pratiques.
- 3.3 Un mémoire de fin de cursus.

- 3.4 Un accompagnement et un encadrement : assistance assurée par des référents qualifiés via forums numériques ou assimilés, conseillers pédagogiques, techniciens informatiques, tableau de bord d'avancement personnel.
- 3.5 De l'interaction entre Stagiaires via des outils de communication et des espaces collaboratifs (en ligne).
- 3.6 Des mises en pratique, si le Stagiaire opte pour la semaine de présentiel facultative.

4. INSCRIPTIONS ET ACCÈS AUX SERVICES DE FORMATION À DISTANCE

Les inscriptions aux formations d'AnimHo Pro sont en date des présentes CGV ouvertes en continu.

- 4.1 La demande d'inscription du Stagiaire est prise en compte à la date fixée sur le Contrat et validée à réception de toutes les pièces constitutives dûment complétées, paraphées sur chaque page et signées, ainsi que du premier règlement (totalité ou première mensualité). La formation commence par la délivrance des accès à la formation sur la plateforme en ligne (le module de préparation, qui est offert, ne compte pas).
- 4.2 L'accès à la formation par le Stagiaire se fait sur la plateforme de formation à distance, accessible par l'adresse Internet fournie dans l'email envoyé par AnimHo Pro. Le Stagiaire peut y avoir accès à partir d'un ordinateur connecté à Internet. La plateforme est accessible également sur tablette et smartphone, mais dans une version réduite pour laquelle AnimHo Pro ne garantit pas le fonctionnement. Dans tous les cas, le Stagiaire est seul responsable du matériel et des outils numériques nécessaires pour accéder à la plateforme et le coût de la connexion à Internet est à sa charge.
- 4.3 La livraison s'entend de la mise à disposition du premier module de la formation commandée grâce aux Identifiants fournis par AnimHo Pro. Le Stagiaire accepte expressément qu'il ne pourra pas demander des accès immédiats à l'intégralité des modules immédiatement après le début de la formation mais que ceux-ci lui seront délivrés selon sa progression dans le cursus.
- 4.4 En cas d'un nombre insuffisant d'inscrits, AnimHo Pro se réserve le droit d'annuler une promotion avant le début de la période de formation. Dans ce cas, tous les versements déjà effectués seront remboursés dans les plus brefs délais.

5. DURÉE DE LA FORMATION

L'inscription du Stagiaire et le démarrage de la formation sont effectifs conformément aux conditions mentionnées au point 4.1. des présentes CGV et pour la durée des services d'AnimHo Pro comme détaillé ci-dessous.

- 5.1 La période initiale de formation commence à la date définie par le Contrat de formation, mais les accès ne sont ouverts qu'après réception du premier paiement (y compris en cas de financement extérieur). Pour l'option <u>sans</u> présentiel et en cas de renonciation au délai de rétractation, les accès peuvent être ouverts de manière anticipée. Les dates des jours en présentiel facultatifs sont communiquées 3 mois avant leur début.
- 5.2 L'échéance de la formation est définie selon les conditions figurant dans le Contrat. En cas d'entrée tardive (par exemple pour cause de retards administratives du Stagiaire), la date de fin de la formation n'est pas retardée d'autant.

5.3 La fin du Contrat coïncide avec la date de fin de formation indiquée dans le contrat, soit 12 mois après le début de la formation de *Comportementaliste Animalier*.

6. PROLONGEMENT DE FORMATION

- 6.1 Un prolongement de 6 mois est possible, à la seule discrétion d'AnimHo Pro et dès lors qu'il est demandé avant la fin de la période de formation en cours, que le montant de la formation a été entièrement soldé et moyennant des frais administratifs de report de 500€. Au maximum, le Stagiaire pourra prolonger sa formation initiale de deux fois 6 mois (soit en 2 fois, soit en prolongeant sa formation d'un an directement). S'il choisit de prolognger deux fois sa participation, les frais administratifs de 500€ sont dûs deux fois.
- 6.2 Une fois le prolongement accepté par AnimHo Pro, il est validé par signature par le stagiaire d'un avenant au Contrat et le paiement des 500€ de frais administratifs.
- 6.3 Les frais de prolongement sont exigibles en une fois ou selon modalités particulières définies avec le stagiaire. A défaut de paiement, l'accès à la plateforme de formation sera interrompu.

7. DISPONIBILITÉ "À VIE" DE LA FORMATION FCA (Formation de Comportementaliste Animalier)

- 7.1 En cas de complétude de sa formation dans les délais, y compris l'obtention d'un minimum de 75% aux QCM, aux évaluations pratiques et au Mémoire validé par AnimHo Pro et du paiement complet de sa formation, le Stagiaire continue à avoir accès à la formation FCA à distance à vie, dans la limite des modules spécifiques auxquels le Stagiaire s'est inscrit et des présentes conditions.
- 7.2 Le Stagiaire continue à bénéficier gratuitement de mises à jour apportées aux cours, tant que la formation est en ligne.
- 7.3 La mention "à vie" ne constitue un engagement que tant que la société AnimHo Pro existe, que les prestataires de services et les outils informatiques tiers continuent à fournir les services nécessaires à la mise à disposition de la plateforme de cours et que la formation FCA, Formation de Comportementaliste Animalier est dispensée.
- 7.4 AnimHo Pro se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle souhaite à la formation FCA, que ce soit en terme de contenu ou de plateforme informatique. Le Stagiaire accepte de fait la réécriture, la réorganisation, les changements fonctionnels ou visuels, le retrait, l'ajout et la modification de contenu, sur la forme et le fond. Ces changements peuvent intervenir à n'importe quel moment, y compris durant la durée initiale de la formation.
- 7.5 En cas de non complétude du cursus ou de non rendu du Mémoire avant la date de fin de la formation, le Stagiaire est considéré comme ayant abandonné la formation et la clause de "Disponibilité à vie" ne s'applique plus, les accès à la plateforme sont alors retirés au Stagiaire. Le Stagiaire est informé par AnimHo Pro des délais avant son entrée en formation, puis tout au long de la formation ; il est de la responsabilité du Stagiaire d'y prêter attention et de contacter AnimHo Pro en cas de problème.

8. FRAIS DE FORMATION ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

8.1 Frais de formation

Tous nos prix sont communiqués en euros et toutes taxes comprises.

Les frais administratifs occasionnés par le mode de paiement choisi par le Stagiaire (ou par tout tiers) seront à la charge de celui-ci ; ces frais sont annoncés sur le Devis. Les frais de transactions sont également à l'entière charge du Stagiaire.

8.2 Conditions de règlement

Le règlement de l'intégralité des frais de formation doit être directement effectué par le Stagiaire ou un tiers privé à AnimHo Pro par virement bancaire ou prélèvement, conformément aux informations financières figurant dans le Devis.

- 8.3 La formation FCA proposée par AnimHo Pro n'est pas pris en charge par les organismes financeurs publics, tels que par exemple le CPF ou Pôle emploi.
- 8.4 En cas de règlement en plusieurs mensualités
- 8.4.1 Le premier règlement intervient sous 7 jours après la période de rétractation de 10 jours (voir point 9). AnimHo Pro rappelle ici qu'aucun paiement n'est exigible, ni exigé avant ce délai et décline toute responsabilité en cas de paiement anticipé du fait du Stagiaire.
- 8.4.2. En cas de paiement par virements bancaires, les mensualités sont dues avant le 15 de chaque mois suivant le mois du premier versement.
- 8.4.3 En cas de paiement par prélèvements automatiques, les mensualités dues sont prélevées le 15 de chaque mois suivant le mois du premier versement.
- 8.4.4 Le service administratif d'AnimHo Pro se réserve le droit d'accepter ou de refuser le mode de paiement par prélèvements automatiques et de réclamer un autre mode de règlement.
- 8.4.5 Le règlement en plusieurs mensualités est possible, mais est susceptible d'être soumis à des frais administratifs (selon devis). Le Stagiaire a le choix de régler en 3, 5 ou 10 mensualités.

La première mensualité exigée est égale à environ 25% (adapté pour que le reste à payer soit divisible par le nombre de mensualités) du prix total de la formation. Le montant des mensualités restantes correspond au reste à payer, divisé par le nombre de mensualités.

- 8.4 En cas de financement par un organisme financeur, des frais de traitement de dossier peuvent être exigés pour compenser l'accroissement du travail de suivi. Ces frais sont successibles de rester à charge du Stagiaire.
- 8.6 En cas d'impayés, rejets constatés sur prélèvement automatique, il incombe au stagiaire de vérifier que ses paiements sont bien exécutés.
- 8.6.1 En cas de constatation par AnimHo Pro d'un rejet d'un prélèvement mensuel ou d'un défaut de paiement par virement, AnimHo Pro le signalera au stagiaire et un délai pour régulariser la situation sera convenu à l'entière discrétion d'AnimHo Pro, mais au minimum de 5 jours calendaires.
- 8.6.2 Suite à rejet d'un prélèvement mensuel, le Stagiaire doit impérativement contacter le service administratif d'AnimHo Pro au plus vite.

- 8.6.3 En cas de non-respect du délai fixé, et après mise en demeure de payer adressée au stagiaire, les pénalités légales suivantes sont applicables :
- -une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce, pour chaque mensualité à recouvrer,
- -l'application d'intérêts de 3 fois le taux légal, selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008.
- 8.6.6 A la constatation d'un incident de paiement, AnimHo Pro est en droit de réclamer le règlement intégral des mensualités restantes et/ou de suspendre immédiatement l'accès à la plateforme de cours en ligne, ainsi qu'à tous les outils numériques liés à la formation.

Le Stagiaire ne peut alors prétendre à un remboursement même partiel ou des indemnités. Son droit d'accès à vie est également révoqué (voir 7.1).

Si le Stagiaire régularise sa situation financière avant la fin de la période de formation, il récupère ses accès.

8.7 AnimHo Pro, en concordance avec la Loi en vigueur, n'exige pas de paiement supérieur à 30% du prix total de la formation lors de l'inscription. En cas de règlement supérieur au montant exigible, du choix et du fait du Stagiaire, AnimHo Pro en appel à la responsabilité individuelle et ne fait donc pas de remboursement automatique, sauf si les sommes versées dépassent le prix total de la formation.

En cas d'erreur de versement du Stagiaire, celui-ci peut en informer AnimHo Pro, par simple email à comptabilie@animho.com, afin qu'il soit procédé au remboursement des sommes non exigibles (sous 7 jours ouvrés).

9. DROIT DE RÉTRACTATION

Le Stagiaire à titre individuel dispose d'un délai de dix jours francs, après le jour de la conclusion du Contrat, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

La demande de rétractation peut se faire par courrier en lettre recommandée avis accusé de réception auprès d'AnimHo Pro – 12 cours de la Bôve, 56100 Lorient, France. En cas d'exercice du droit de rétractation, AnimHo Pro rembourse le Stagiaire de la totalité des sommes déjà versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

Le Stagiaire accepte expressément que le Contrat le liant à AnimHo Pro soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation. En tout état de cause, il renonce à son droit de rétractation à la date de début de la formation mentionnée dans le Contrat qu'il a accepté.

Le Stagiaire qui essaie d'obtenir un financement par un organisme financeur doit en avertir AnimHo Pro dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il dispose d'un délai de rétractation étendu jusqu'à la décision de l'organisme. En cas de refus de ce dernier, sur demande du Stagiaire dans un délai d'une semaine après la signification du refus et présentation d'une preuve du refus, le contrat est réputé annulé de facto sans frais.

10. RÉSILIATION

10.1 Résiliation pour cas fortuit ou force majeure

Le Contrat peut être résilié par le Stagiaire, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre la formation correspondante. Dans ce cas, les prestations

effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Le montant total dû par le Stagiaire sera indexé sur la progression de l'élève dans son cursus et le prorata temporis de la durée de la formation.

Exemple : pour un Apprenant ayant terminé 80% de son parcours pédagogique en 50% du temps de la formation, 80% du prix de la formation restera dû à AnimHo Pro.

10.2 Résiliation unilatérale

Pour toute demande unilatérale de résiliation émanant du Stagiaire, les frais de formation seront intégralement dus et immédiatement exigibles.

10.3 Modalités

Toute demande de résiliation sera notifiée à AnimHo Pro par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de réception de la notification détermine la date de résiliation de la formation. AnimHo Pro adressera sous 8 jours une confirmation de résiliation. Les accès aux outils numériques mis à disposition pour la formation seront désactivés avec effet immédiat.

Les sommes éventuellement à rembourser (force majeure) seront versées au stagiaire sous 30 jours après acceptation de sa demande de résiliation.

11. FORCE MAJEURE

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties.

Les difficultés financières ou les changements dans l'emploi du temps du Stagiaire ne constituent pas, au vue du modèle asynchrone et à distance de la formation, des forces majeures.

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la nonexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du Contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, le Stagiaire ou AnimHo Pro pourront notifier à l'autre partie la résiliation du Contrat par lettre recommandée avec avis de réception en précisant les motifs de cette résiliation et en apportant la preuve de la cause de force majeure. A défaut de réponse, la résiliation prendra effet dans un délai de huit jours après réception de la lettre.

Si la résiliation du Contrat intervient dans le cadre de la force majeure, les règles d'indemnisation de l'article 10 des présentes CGV trouveront également à s'appliquer.

12. OBLIGATIONS DES PARTIES

12.1 Respect du Règlement intérieur

Lors de son inscription à une formation AnimHo Pro, le Stagiaire s'engage à respecter les engagements visés au Règlement intérieur reçu et signé avant son entrée en formation. Tout manquement avéré et dûment constaté aux règles du Règlement intérieur peut conduire à des sanctions jusqu'à l'exclusion du Stagiaire à l'initiative d'AnimHo Pro et à la résiliation du Contrat.

12.2 Engagement du Stagiaire dans la démarche qualité de l'organisme de formation Le Stagiaire s'engage à répondre aux enquêtes et questionnaires remis par AnimHo Pro dans le cadre de sa formation, afin de permettre à cette dernière un suivi pertinent de la formation du Stagiaire et d'assurer ses engagements dans le cadre du processus qualité dans lequel elle est engagée.

Sans réponse du Stagiaire aux questionnaires reçus aux points clés de sa formation par notification, le service pédagogique d'AnimHo Pro prendra contact avec le Stagiaire.

12.3 Utilisation du code personnel et du mot de passe par le Stagiaire Le code d'accès personnel et le mot de passe, choisi par le Stagiaire pour se connecter à la plateforme lors de la confirmation de son inscription, sont personnels et confidentiels.

Le Stagiaire s'engage à conserver secrets ses code personnel et mot de passe, et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit, que ce soit pour l'accès à la plateforme de formation digitale du Stagiaire ou l'accès à des moyens de communication mis à disposition du Stagiaire dans le cadre de sa formation, sous peine de poursuite de la part d'AnimHo Pro.

La formation est à usage exclusif du titulaire du Contrat. Il ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant. Il est précisé que tout usage du code personnel et du mot de passe est fait sous l'entière responsabilité du Stagiaire.

Le partage de ses accès avec une tierce personne est passible de poursuites ; voir à ce sujet le chapitre 15 des présentes CGV sur la Propriété intellectuelle.

12.4 Disponibilité des services de formation à distance

Les services de formation à distance diffusés sur le réseau Internet sont normalement accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, évènement hors de contrôle d'AnimHo Pro et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance liée à l'évolution technologique de la plateforme ou rendues nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de formation.

AnimHo Pro s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour garantir l'accessibilité et la continuité des services de la plateforme, tout en n'étant tenue qu'à une obligation de moyens concernant la continuité de l'accès au service.

En cas d'indisponibilité des services de formation à distance, le Stagiaire peut contacter AnimHo Pro à l'adresse suivante : secretariat@AnimHo.com pour faire part de tout problème lié au suivi de sa formation.

13. RESPONSABILITÉ

13.1 Responsabilité du Stagiaire

Le Stagiaire est seul responsable du choix des services de formation à distance proposés par AnimHo Pro, de leur conservation et de leur utilisation dans le cadre du respect de la Politique de protection des données personnelles, du Règlement intérieur et des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme digitale.

Le Stagiaire déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau internet, ainsi que les coûts propres à la connexion à ce réseau. Il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques du matériel qu'il utilise lui permettent un accès aux services de formation à distance dans de bonnes conditions, en particulier en ce qui concerne l'accès à internet, le téléchargement de

documents et le visionnage de classes virtuelles régulières et de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels programmes contenant un virus.

13.2 Responsabilité d'AnimHo Pro

La responsabilité d'AnimHo Pro ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Stagiaire, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance du Stagiaire, de résultat, d'exploitation, ou perte de données et/ou fichiers. La responsabilité d'AnimHo Pro ne peut être engagée en cas de modification non-substantielle de l'offre de formation.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité d'AnimHo Pro était retenue dans l'exécution du Contrat, le Stagiaire ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués au titre des frais de formation.

AnimHo Pro dégage toute responsabilité quant aux contenus déposés par le Stagiaire tout au long de sa formation dès lors que ces contenus ne respectent pas les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme et le Règlement intérieur qu'AnimHo Pro a communiqué au stagiaire lors de la conclusion du Contrat.

14. GARANTIES

AnimHo Pro fournit des contenus et services de formation numériques, via son site internet. A ce titre, toutes les offres de formation d'AnimHo Pro sont couvertes par la garantie légale d'AnimHo Pro contre les défauts de conformité dans les conditions de l'article L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité lors de la fourniture de contenus et services numériques de manière continue à destination des consommateurs : AnimHo Pro répond des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du Contrat. La durée de garantie équivaut donc à la période de fourniture des contenus et services numériques, soit tout le long de l'offre de formation.

- 14.1 Le Stagiaire reconnaît avoir été informé des prérequis techniques et des exigences de compatibilité avant la conclusion du Contrat et s'engage à coopérer avec AnimHo Pro en cas de notification d'un défaut de conformité afin d'en déterminer sa cause.

 AnimHo Pro n'est pas tenue au titre de la garantie légale de conformité si la cause du défaut est imputable à une incompatibilité entre le contenu et/ou service numérique et l'environnement numérique du Stagiaire. Les prérequis techniques sont précisés dans les CGU transmis au stagiaire lors de son inscription.
- 14.2 En cas de défaut de conformité, AnimHo Pro mettra en conformité le contenu et/ou service numérique défaillant, sans frais supplémentaire pour le Stagiaire et sans retard injustifié suite à la notification du défaut par le Stagiaire. A défaut, le Stagiaire pourra obtenir la prolongation de la durée de la formation, une réduction du prix ou la résolution du contrat dans les conditions des articles L.224-25-20 et suivants du Code de la consommation.
- 14.3 Le Stagiaire bénéficie également d'un droit aux mises à jour tout au long de la fourniture des contenus et services numériques. Conformément à l'article L.224-25-25 du Code la consommation, si le Stagiaire n'installe pas dans un délai raisonnable, les mises à jour fournies par AnimHo Pro celle-ci n'est pas responsable des défauts de conformité résultant

de la non-installation des mises à jour, dès lors qu'AnimHo Pro a informé le Stagiaire de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de leur non-installation.

14.4 Cette garantie s'applique indépendamment de toute garantie commerciale. Le bénéfice de la garantie légale ne prive pas le Stagiaire de l'action en garantie des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code civil, ni de toute autre action qui lui est reconnue par la loi.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 15.1 Le contenu des services de formation à distance est la propriété d'AnimHo Pro et celle de ses partenaires. Il est comme tel strictement réservé au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle par leurs titulaires et pour le monde entier. En conséquence, toute reproduction, imitation ou représentation totale ou partielle non autorisée des marques, logos, signes distinctifs et contenus des services de formation à distance constitue une violation du droit d'auteur passible de poursuites civiles et pénales.
- 15.2 Il est interdit au stagiaire d'utiliser de quelque manière que ce soit à titre de référence ou à toutes fins commerciales ou publicitaires, les noms des auteurs et des référents des formations proposées par AnimHo Pro, pendant toute la durée de sa formation ainsi qu'à l'issue de celle-ci.
- 15.3 Les supports de formation, qu'ils soient imprimés ou numériques, sont réservés aux seules fins de l'utilisation par le Stagiaire même. La diffusion, la revente et la location des supports imprimés ou numériques, quelle que soit leur présentation, constitue une violation déterminante des présentes CGV et pourra justifier de l'exclusion définitive du Stagiaire et d'un recours en justice de la part d'AnimHo Pro.
- 15.4. Toute mise à disposition à des fins commerciales non autorisées des supports de formation (cours, exercices, vidéos, logiciels) d'AnimHo Pro, protégés par des droits d'auteur, sur un site internet personnel ou commercial, ou sur un quelconque support numérique ou imprimé est strictement interdit et aboutira à l'exclusion du Stagiaire de notre organisme. Des poursuites judiciaires seront alors engagées par l'organisme de formation.

16. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

AnimHo Pro en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité l'organisation et la mise en place d'une plateforme de cours à distance mettant en relation une équipe pédagogique avec des Stagiaires, ainsi que la gestion de leurs cours, le suivi de leur progression, permettre les échanges entre Stagiaires et l'équipe pédagogique, mettre en place un suivi personnalisé et des statistiques d'apprentissage.

AnimHo Pro peut être assistée de partenaires commerciaux ou de sous-traitants avec qui AnimHo Pro peut être amenée à partager des données personnelles des Stagiaires dans le cadre de leur mandat.

Le recueil de ces données à caractère personnel est soumis à la politique de protection des données personnelles d'AnimHo Pro et accessible au lien suivant : https://www.AnimHo.com/legal

Le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement à ses données personnelles ainsi qu'un droit de limitation, d'opposition, de portabilité de ses données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice des droits s'effectuent, par courrier postal auprès de AnimHo Pro – Chargé de Protection des Données, 12 cours de la Bôve, 56100 Lorient, France ou par courrier électronique à l'adresse : secretariat@AnimHo.com.

En outre, vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, située 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

17. SUSPENSION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE FORMATION À DISTANCE

AnimHo Pro se réserve le droit de suspendre l'accès aux services de formation à distance en cas d'infraction constatée à l'article 8 sur les conditions de règlement des frais de formation, à l'article 12 sur les obligations des parties et à l'article 15 sur la propriété intellectuelle ; ou si dans les 10 jours qui suivent la constatation d'un premier incident de paiement, celui-ci n'a pas été régularisé.

Cette suspension de l'accès aux services de formation à distance ne dispense pas le Stagiaire de son obligation de règlement des frais de formation et AnimHo Pro ne sera exigible d'aucun remboursement.

18. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES.

Le Contrat sera exécuté et interprété conformément au droit français.

Avant tout contentieux, les parties chercheront à s'entendre au travers d'un éventuel accord amiable.

Lorsque le Stagiaire a adressé une réclamation écrite à AnimHo Pro, et que les suites données à celle-ci ne lui ont pas donné satisfaction, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation.

Conformément à l'article *L. 612-1 du Code de la consommation*, le consommateur, sous réserve de l'article *L.612.2 du code de la consommation*, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

AnimHo Pro a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro **54034/VM/2411** la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie, 01800 Saint Jean de Niost
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site https://www.sasmediationsolution-conso.fr

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits,
- Copie de la réclamation préalable,

• Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes et, si la loi le permet, devant les tribunaux du ressort de Lorient.

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée par email à secretariat@AnimHo.com.

Dans le cas où une clause contractuelle serait touchée de nullité, celle-ci n'entraîne pas la nullité des présentes CGV. D'autre part, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des présentes CGV par AnimHo Pro ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.